

Publié le 6 juin 2024

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le

ID : 025-212502587-20240603-2024043-DE



Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2024/039

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....
EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Arrondissement de
BESANCON**

Séance du 03/06/2024

Canton de Besançon 1

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

**Nota – le Maire certifie que
la convocation a été faite le
29/05/2024 et que le nombre
des membres en exercice est
de dix neuf.**

Présents : 13 jusqu'au point 2 -14 à partir du point 3
Mmes GILLET, DELESSARD, SIMON BOUVRET (à partir du point 3), DUBOIS, BORRINI, SANDER, LECLERC, TANNIERES ;
MM. BOURGEOIS, BAULIEU, HENRIOT, LORY, PONS, LAPOUGE.

Procurations de vote : 5 jusqu'au point 2 - 4 à partir du point 3

Geneviève SIMON BOUVRET à Françoise GILLET (jusqu'au point 2), Patrice MOUTON à Jean-Pierre LORY, Florent DUMORTIER à Brigitte TANNIERES, Sébastien COUDRY à Martine DELESSARD, Marine PRALON à Francis HENRIOT,

Absents excusés : 1
Thomas HOUSSIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.
Monsieur Jean-Louis BAULIEU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**ADOPTION DE L'AVENANT 2024 RELATIF AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
VOLET JEUNESSE POUR LES ACTIVITES ORGANISEES PAR L'ASSOCIATION
FAMILLES RURALES DE POUILLEY LES VIGNES**

Rapporteur : Françoise GILLET

Monsieur le Maire présente l'avenant n° 2024-6 à la convention d'objectifs pour la gestion d'actions enfance/jeunesse qui fixe le montant de la subvention pour l'exercice 2024 à 4 794,78€.

Publié le 6 juin 2024

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le

ID : 025-212502587-20240603-2024043-DE

Berger
Levrault

Pour rappel, le contrat enfance jeunesse volet jeunesse avec l'association Familles Rurales de Pouilley les Vignes est défini dans une convention d'objectifs 2021 2024.

Au titre du financement par les communes de ce contrat, les communes de Serre les Sapins et de Franois prendront chacune en charge la moitié de la somme annuelle due par les communes à l'Association Familles Rurales de Pouilley les Vignes, dans la limite de la somme prévue au budget prévisionnel annuel de l'Association

La participation due à l'Association est versée par la Commune de Serre les Sapins sur la base des budgets prévisionnels fournis par l'Association.

Vu la convention relative à la participation financière de la commune de Franois au fonctionnement du contrat temps libre avec l'association AFR Pouilley Les Vignes du 21 juin 2022 la participation à la charge de la commune de Franois s'élève à 2 397,39€. Il propose d'approuver cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- d'adopter l'avenant n°2024-6 à la convention d'objectifs pour la gestion d'actions enfance/jeunesse concernant l'Action Jeunes de l'AFR de Pouilley les Vignes pour l'année 2024 et autorise M. Le Maire ou son représentant à le signer,*
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.*
- et de verser la somme de 2 397,39 € à la commune de Serre Les Sapins qui aura au préalable versé la totalité de la subvention à l'association Familles Rurales de Pouilley les Vignes.*

Fait et délibéré, le 3 juin 2024

Le Maire,

Émile BOURGEOIS.

